

VIDE-GRENIER LA BRADERIE DE L'ÎLE

Le samedi 13 avril 2024 de 12h à 18h

L'Association des commerçants des Biesses organise un vide grenier en même temps que la braderie de l'île.

Le vide-grenier aura lieu le SAMEDI 13 AVRIL 2024 - Place Wattignies à Nantes.
Bar/Restauration sur place - Entrée libre de 12h-18h.

Pour vous inscrire vous devez nous retourner IMPÉRATIVEMENT les documents en personne, au plus tard le vendredi 5 avril 2024, à l'adresse suivante : Ti lichous du lundi au vendredi de 8h à 20h (ne pas venir sur le service du midi) : 12 Rue Grande Biesse, 44200 Nantes

- ✓ Le coupon d'inscription ci-après complété et signé.
- ✓ La photocopie de votre pièce d'identité valide (recto/verso).
- ✓ Votre règlement en Espèce ou par Chèque à l'ordre de l'association des commerçants des Biesses

Passé ce délai et en l'absence de votre règlement, votre réservation sera annulée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

- ou au 02 40 35 44 60 (sauf pendant le service du midi)
- ou au **Ti lichous** du lundi au vendredi de 8h à 20h (ne pas venir sur le service du midi) : 12 Rue Grande Biesse, 44200 Nantes

Règlement :

- Ce vide grenier est uniquement destiné aux particuliers.
- Nous mettons à disposition les emplacements, vous pouvez amener tables, chaises, barnums, portants... si besoin.
- Seront réputés exposants les personnes ayant fourni l'inscription, le paiement, la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, sous réserve des places disponibles.
- En cas de désistement, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être réclamé.
- L'Association se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de perturber le bon déroulement de la manifestation.
- Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité en cas de vol, casse ou autre préjudice.
- Les exposant.es pourront accéder au site (Place Wattignies) à partir de 10h00 pour installer le stand et déballer (installation de 10h à 11h30). Après installation du stand, les véhicules devront être déplacés sur les parkings extérieurs.
- En fin de manifestation, il est impérativement demandé à chaque exposant.e, de laisser l'emplacement propre et débarrassé de tout objet et papier. Des containers seront mis à disposition. Ces bacs ne seront pas destinés à recevoir les objets invendus. Ceux-ci devront être évacués par leur propriétaire.

COUPON D'INSCRIPTION
BRADERIE DE L'ÎLE

Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage

Je soussigné(e) : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée le _____ Préfecture de _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être présent en tant que commerçant,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne pas participer à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année.

Nombre total de mètres demandés :

- 2 mètres Soit un total de 8 €
- 4 mètres Soit un total de 16 €
- 6 mètres Soit un total de 24 €

Ci-joint mon règlement de _____ €

Fait à _____ le _____

Signature : _____

A remplir par les organisateurs :

Numéro d'ordre (à reporter sur le registre) : _____